



Objet : Demande de contributions sur les neurotechnologies et les droits de l'homme.

Le Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, au nom du Comité consultatif, a l'honneur de se référer à la résolution 51/3 du Conseil des droits de l'homme intitulée « **neurotechnologies et droits de l'homme** ». La résolution est jointe en annexe pour faciliter sa consultation.

Dans cette résolution, le Conseil des droits de l'homme demande au Comité consultatif « d'élaborer sous une forme accessible, y compris une version facile à lire, une étude sur les conséquences, les apports potentiels et les enjeux des neurotechnologies pour la promotion et la protection de tous les droits de l'homme, d'y inclure des recommandations sur la manière dont lui-même, ses titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et ses organes subsidiaires pourraient examiner de façon cohérente, globale, inclusive et pragmatique les possibilités qu'offrent les neurotechnologies et les difficultés et lacunes que celles-ci entraînent dans le domaine des droits de l'homme, et de lui présenter cette étude à sa cinquante-septième session ».

Lors de la préparation de cette étude, il a été demandé au Comité consultatif de solliciter l'avis et la contribution des acteurs concernés, notamment des États Membres, des organisations internationales et régionales, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, des organes conventionnels, des autres organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs, des institutions nationales des droits de l'homme, de la société civile, du secteur privé, des milieux techniques et médicaux, des établissements universitaires et des autres parties prenantes, et de tenir compte des travaux que tous ces acteurs ont déjà menés sur la question.

Pour faciliter la soumission des contributions, le Comité consultatif fait circuler le questionnaire ci-joint sur le sujet. Toute réponse au questionnaire ou contribution sur le sujet doit être envoyée au Secrétariat du Comité consultatif avant le **2 juillet 2023**, soit par courriel à OHCHR-hrcadvisorycommittee@un.org (en indiquant dans l'en-tête « Submission to the call for inputs on neurotechnology and human rights »), soit par courrier postal à l'adresse suivante :

Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme
OHCHR - Office des Nations Unies à Genève
CH-1211 Genève 10, Suisse
Fax : +41 22 917 9011

Les soumissions seront publiées sur la page internet du Comité consultatif, à l'exception de celles qui contiennent une demande claire de ne pas être divulguées publiquement.

Le Secrétariat du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler l'assurance de sa plus haute considération.

Le 13 avril 2023